



MAIRIE D'AMBRES

81500 AMBRES

☎ 05.63.58.31.35

@ mairie-ambres@orange.fr

Ambres, le 25 mars 2019

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal 28/02/2019

Présents :

Mrs Tournier, Lafon, Marques, Enjalbert, Féraud et Boudet.
Mmes Rabaud, Ronfot, Vigneaux, Pinel, Javelot et Ambayrac

Absents/Excusés : Maxime Sanchez, Philippe Baron

Secrétaire de séance : Mme Vigneaux

Lecture du compte rendu de la séance du 18 décembre dernier : approuvé à l'unanimité.

1- BUDGETS

1-1 Compte Administratif et Compte de Gestion – BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil municipal a procédé à l'examen du compte de gestion ainsi qu'à celui du compte administratif qui s'établit ainsi :

Exploitation		Investissement	
Dépenses	28 763.24 €	Dépenses	188 823.86 €
Recettes	63 291.56 €	Recettes	110 844.14 €
Solde	+ 34 528.32 €	Solde	- 77 979.72 €
Exercice N-1	+ 0.00 €	Exercice N-1	+ 14 283.20 €
Résultat de clôture 2018	+ 34 528.32 €	Résultat de clôture 2018	- 63 696.52 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, que les opérations sont concordantes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (M. Le Maire sort de la salle pour le vote du CA).

Vote : Pour 10
 Contre 1
 Abstention 1

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018

Approuve le compte administratif 2018 du budget assainissement

1-2 Affectation des résultats 2018 au Budget assainissement 2019

M. Le Maire fait part des restes à réaliser (dépenses et recettes budgétisées en 2018 mais non réalisées) à reporter sur le budget 2019 :

Dépenses : 00.00 €

Recettes : 42 745.00 €

Le besoin d'autofinancement étant de 34 528.32 €, l'affectation sera la suivante :

Article 1068 (part affectée à l'investissement) : 20 951.52 €

Article 002 (report à nouveau à la section d'exploitation) : 13 576.80 €

1-3 Compte Administratif et Compte de Gestion – BUDGET COMMUNAL 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil municipal a procédé à l'examen du compte de gestion ainsi qu'à celui du compte administratif qui s'établit ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	511 016.54 €	Dépenses	294 399.14 €
Recettes	623 266.40 €	Recettes	179 242.85 €
Solde	+ 112 249.86 €	Solde	- 115 156.29 €
Exercice N-1	+ 82 926.28 €	Exercice N-1	+ 68 305.72 €
Résultat de clôture 2018	+ 195 176.14 €	Résultat de clôture 2018	- 46 850.57 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, que les opérations sont concordantes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (M. Le Maire sort de la salle pour le vote du CA).

Vote : Pour 10
 Contre 1
 Abstention 1

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018

Approuve le compte administratif 2018 du budget communal 2019.

1-4 Affectation des résultats 2018 au Budget communal 2019

M. Le Maire fait part des restes à réaliser (dépenses et recettes budgétisées en 2018 mais non réalisées) à reporter sur le budget 2019 :

Dépenses : 9 759.17 €

Recettes : 19 878.87 €

Le besoin d'autofinancement étant de 195 176.14 €, l'affectation sera la suivante :

Article 1068 (part affectée à l'investissement) : 36 730.87 €

Article 002 (report à nouveau à la section d'exploitation) : 158 445.27 €

2- ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les projets 2019 sont les suivants :

- VOIRIE 2019 : 50 000.00 €
- OUTILLAGE : 2 200.00 €
- BUSES Chemin de Lacombe et chemin des plaines : 4 000.00 €
- Lave-linge, sèche-linge, abri, table et cheminement piéton école : 4 200.00 €
- Cimetière : 18 000.00€
- Toiture église Montferrier : 25 000.00 €
- Entrée du Bourg RD87 : 450 000.00 €

3- Vente Chemin de Sainte Cécile

Monsieur Alain BERMOND souhaite acquérir un bout de chemin rural à Sainte Cécile situé au milieu de son champ en complément de sa demande initiale. Le Conseil Municipal décide, par 12 voix POUR et 0 voix CONTRE, la vente de ce chemin sous réserve en contrepartie qu'il achète la totalité du chemin et que les fossés soient busés.

4- DEROGATIONS

Mr le Maire informe l'assemblée que la boulangerie les Pains d'Ambres demande un « geste » pour atténuer les pertes de chiffre d'affaires suite aux travaux d'assainissement.

Mr le Maire propose de ne pas leur facturer l'abonnement et l'assainissement pendant 2 ans.

Mr MARQUES propose que la Mairie prenne les viennoiseries et pains dans leur boulangerie pendant 1 an.

Mr le Maire propose de ne pas facturer l'abonnement et l'assainissement pendant 1 an.

Le Conseil Municipal décide, par 9 voix POUR, 1 voix abstention et 2 voix CONTRE.

Mr le Maire lit le courrier envoyé par l'association MOJO demandant l'arrêt temporaire du loyer trimestriel de 90€ le temps que le groupe se reconstitue.

5- RESSOURCES HUMAINES

M. Le Maire fait part à l'assemblée que, du fait de l'ancienneté, des agents sont susceptibles d'avancer de grade.

Ces avancements sont du ressort de l'autorité territoriale (du Maire) mais nécessite au préalable l'ouverture du poste correspondant.

1 personne est concernée :

- 1 agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles remplit les conditions pour avancer au grade d'agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles.

L'assemblée valide à l'unanimité la création d'un poste d'agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles à Temps Non Complet (fermeture du poste d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles)

M. Le Maire fait part à l'assemblée que le renouvellement de mise à disposition de Sophie MADAULE n'a pas été reconduit.

De ce fait, il conviendrait d'ouvrir un poste de rédacteur permanent à compter du 1^{er} avril 2019.

L'assemblée valide à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur permanent.

M. Le Maire propose la mise en place de la mutuelle collective pour les agents de la commune avec une participation de la Mairie.

6- QUESTIONS DIVERSES

PLU

M. Le Maire lit les modifications qu'il souhaiterait apporter au PLU.

- Retrait de 5 mètres au lieu de 6 à 10 mètres
- Logement sociaux 20% de tous les Zone Urbaine

DIVERS :

M. Le Maire a demandé à la Mairie de Lavour, une voie douce entre Ambres et Lavour.

Mr Le Maire a montré le plan du lotissement en Audié.

Clôture de la séance : 22h21